

PROVINCE DU BRABANT WALLON

BUREAU PERMANENT CPAS de GENAPPE

Séance du 7 janvier 2026
Délibération n° 3

Objet : Programme stratégique transversal 2025-2029 : Adoption

Présents: Anne-Sophie HAYOIS, Présidente;
~~Charlène CRAHAY~~, Anne GUERISSE DAVIN, Vincent GIRBOUX, Conseillers;
Anna-Maria LIVOLSI, Directrice générale;

Siégeant à huis clos,

Vu la Loi organique du 8 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale et ses modifications,
Vu le Décret du 19 juillet 2018 que le Programme Stratégique Transversal a été inséré dans la loi organique du 8 juillet 1976 des Centres publics d'action sociale. Il est régi par l'article 27ter de la loi organique des CPAS, notamment ses articles 26bis, 57 et 60 ;

Vu la délibération du Conseil de l'action sociale du 23 décembre 2024 par laquelle celui-ci a délégué au Bureau permanent l'élaboration et l'adoption du Programme stratégique transversal du CPAS ;
Vu le projet de Programme stratégique transversal (PST) 2025-2029 du CPAS de Genappe, élaboré par la Direction générale en concertation avec les chefs de service et les instances politiques, sur base des orientations de la mandature 2024-2030 ;

Vu la présentation du projet de PST au Comité de direction du 4 novembre 2025, dont le procès-verbal est joint en annexe à la présente délibération ;

Vu la présentation du même projet au Comité de concertation Ville-CPAS du 19 novembre 2025, dont le procès-verbal est joint à la présente délibération ;

Considérant que la démarche PST vise à doter le CPAS d'une feuille de route claire, partagée et évaluée pour l'ensemble de la législature, en fixant les objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis par l'institution ;

Considérant que les objectifs principaux de cette démarche sont :

- La fixation, pour la législature, d'une feuille de route à laquelle les mandataires, l'administration et les citoyens pourront se référer ;
- La modernisation de la gestion publique locale afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience ;
- L'augmentation de la transparence autour de l'action du CPAS et du suivi de ses politiques publiques ;

Considérant que le PST s'inscrit dans le cadre d'une gouvernance locale modernisée, encouragée par la Fédération des CPAS de Wallonie et soutenue par le Service public de Wallonie, afin de renforcer la planification stratégique, la transversalité des politiques sociales et la lisibilité de l'action publique ;

Considérant le rapport de la DG du 23 mai 2025 établissant l'état des lieux du contexte dans lequel agit le CPAS de Genappe mais également les contraintes qui se posent à lui en interne. Ce rapport est en annexe de la présente délibération;

Considérant que le PST du CPAS de Genappe 2025-2029 comprend des objectifs stratégiques et actions opérationnelles articulés autour de plusieurs axes, notamment :

- le renforcement de la communication et de la transparence institutionnelle,
- l'optimisation de la gestion des ressources humaines et matérielles,
- le développement de projets favorisant l'inclusion sociale, la santé notamment la santé mentale et le logement,
- et la transition numérique et écologique du CPAS ;

Considérant que, conformément à la réglementation, le PST adopté sera publié sur le site internet du CPAS ou, à défaut, sur celui de la Ville de Genappe, et transmis pour information au Collège communal, au Conseil communal ainsi qu'au Gouvernement wallon ;

Vu la délibération du BP du 17 décembre 2025 de poursuivre l'examen du PST au BP convoqué ce jour;

Attendu les propositions de modifications d'un conseiller exprimées ci-dessous :

Pour aligner le PST avec la réalité budgétaire et les ambitions de la DPS, je propose les mesures suivantes :

1. Intégration des projets "Grands Formats" :

- Créer immédiatement une fiche action dédiée à la Maison de Repos (110 lits). Il est impératif de planifier les étapes d'étude de faisabilité et de recherche de partenariats.
- Réintégrer une fiche action sur la Crèche Sociale, visant l'optimisation des ressources avec la Ville et l'extension de l'offre de places.

2. Transparence et Crédibilité Budgétaire :

- Chiffrer les 5 actions actuellement marquées « à estimer » (A9, A26, etc.) avant la prochaine modification budgétaire.
- Pour les 20 actions sur « ressources internes », exiger une valorisation en temps de travail (ETP) afin d'identifier la charge réelle sur les services et d'éviter l'épuisement du personnel.

3. Élargissement de l'Action Sociale (Publics BE Genappe) :

- Introduire des mesures spécifiques pour les familles monoparentales et les indépendants en difficulté.
- Lancer les démarches pour l'obtention du label "Handicity", pour marquer une volonté politique forte en faveur du handicap.

4. Gouvernance et Suivi :

- Mettre en place un tableau de bord de suivi trimestriel des actions du PST, pour éviter les dérives constatées sur la communication (A4).
- Désigner un responsable spécifique pour la recherche de subsides, étant donné que Genappe capte actuellement beaucoup moins de moyens que les communes voisines.

Vincent Girboux – 7/1/2026

Attendu que n'est retenu en séance que la proposition de réintégrer une fiche action sur la Crèche Sociale, visant l'optimisation des ressources avec la Ville et l'extension de l'offre de places;

Attendu que le PST du CPAS de Genappe 2025-2029 intégrera une action supplémentaire (la 43e) relative à la crèche sociale;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau permanent DECIDE :

Article 1 : D'adopter le Programme stratégique transversal (PST) 2025-2029 du Centre Public d'Action Sociale de Genappe, tel qu'amendé en séance de ce Bureau permanent et annexé à la présente délibération;

Article 2 : De transmettre le présent PST au Conseil de l'action sociale, au Collège communal et au Gouvernement wallon, pour information.

La Directrice générale,


Anna-Maria LIVOLSI



La Présidente,


Anne-Sophie HAYOIS